

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

> 6 route des artifices BP L1 98849 Nouméa Cedex

Nº 2016-18505 /DENV

Nouméa, le

1 3 JUIL 2016

Le Directeur

à

Monsieur Gérant de la société Sud Promotion BP 4223 98847 Nouméa Cédex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Toba, 7^{ème} kilomètre, commune de Nouméa

Référence : dossier de déclaration reçu le 6 novembre 2015, modifié le 24 mars 2016 Pièces jointes : - un récépissé de déclaration ;

- une copie de la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009 ;
- un mémo relatif à la déclaration ICPE;
- un accusé de réception.

Monsieur le gérant,

Veuillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration n° 2016-18504/DENV du 24 juin 2016 délivré à la société Sud Promotion, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Toba, 7^{ème} kilomètre, commune de Nouméa.

Vous trouverez également ci-joint la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009 fixant les règles générales et prescriptions techniques applicables auxquelles vous êtes tenu de vous conformer pour l'exploitation de cette installation.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner, dans les meilleurs délais, l'accusé de réception que vous trouverez ci-joint, dûment rempli et signé, à la direction de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6 route des artifices BP L1 98849 Nouméa Cedex Tél : 20 34 35 – Fax : 20 30 06

Bureau des Installations classées pour la Protection de l'Environnement

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

A retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus

Je soussigné(e)
Agissant en qualité de :
Accuse réception du récépissé de déclaration n° 2016-18504/DENV, daté du 24 juin 2016, concernan l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Toba, 7 ^{ème} kilomètre commune de Nouméa,
En date du

Signature